



Réf : FFALM

Durée : 4 jours
28 heures

Contact :

Florence OUMGHAR
02.54.96.02.60
contact@cdo-formation.fr

CDO Formation
4, rue du couvent
Millançay
41200 ROMORANTIN

☎ 02.54.96.02.60
www.cdo-formation.fr



Accessibilité :

Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique

OBJECTIFS DU MODULE

- Construire un argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité.
- Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement
- Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement
- Argumenter le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement
- Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité

PUBLIC

- Formateur **PRAP 2S** ou Formateur **APS ASD** souhaitant maintenir et actualiser leurs compétences sur **la version ALM**

PRE-REQUIS

- Certificat de formateur PRAP 2S datant d'au moins le 01/01/2011

PROGRAMME DE FORMATION

- Les enjeux humains, réglementaires et économiques de la prévention et l'intégration de l'ALM
- L'évolution du dispositif
- Les fondamentaux de l'ALM
- Les déplacements naturels et l'évaluation des capacités
- La mise en œuvre de la démarche ALM dans les différents déplacements allongés
- Les aides techniques associées
- La mise en œuvre de la démarche ALM dans les différents déplacements assis et debout.
- Les aides techniques associées
- Les enjeux de l'ALM
- Intégration de l'ALM dans les formations d'acteurs

METHODES PEDAGOGIQUES

- Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, jeux de rôles et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.
- L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié référencé par CDO FORMATION, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS,

EVALUATION

- Selon l'origine de certificat, le formateur sera validé en PRAP 2S version ALM, ou formateur APS ASD version ALM, sous réserve de la validation des compétences lors des épreuves certificatives d'évaluation.
- Le certificat de Formateur PRAP 2S ou formateur APS ASD délivré au stagiaire, est valable 36 mois.
- Ces formations font l'objet d'un maintien et actualisation des compétences obligatoire (MAC)